

COMMUNE DE WALCOURT



## AVIS

(Art. D65 et R21 du Code de l'environnement)

Concerne la demande de permis d'environnement introduite par DEPOTTER Paul – CREMELIE Martine GR SASPJ, rue Tayart, 60 à 5650 CASTILLON pour le maintien en activité et extension d'une exploitation agricole bovine et porcine pour arriver à un cheptel de 520 bovins dont 450 de plus de 6 mois, 238 truies, 4 verrats, 1000 porcelets et 1595 porcs à l'engraissement, rue Tayart, 60 à 5650

En date du 20/11/2023 le Fonctionnaire technique a déclaré le dossier complet et recevable et informe qu'il n'impose pas d'étude d'incidences sur l'environnement. Cette décision est consultable durant 15 jours à partir du 29/11/2023 à l'Administration communale, service environnement, place de l'Hôtel de Ville 5 à Walcourt chaque jour ouvrable de 9 à 12h et en dehors de ces heures, sur rendez-vous auprès du service (071/61.06.19 – [environnement@walcourt.be](mailto:environnement@walcourt.be))

Walcourt, le 28/11/2023